

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2011

<p><i>En exercice</i> 27 <i>Présents</i> 17 <i>Absents</i> 10 <i>Procurations</i> 5 <i>Votants</i> 22</p> <p><i>Date de convocation</i> 19 juillet 2011</p>	<p><i>L'an deux mil onze, le vingt six juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i></p> <p><i>Membres présents</i> : Mr LARIVIERE Patrick, Mr LEMÉTAYER Claude, Mme VINOUSE Maryvonne, Mr ALIX Roger, Mme GUÉRIN Annick, Mr LOILIER Pierre, Mr BASQUIN Marc, Mr FAGUAIS Lucien, Mr TOUQUETTE Pierre, Mr TRÉCAN Louis, Mme BAZIN Denise, Mme SOUEFF Chantal, Mr LECHAT Marc, Mr GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie, Mr CACHERA Daniel, Mme MAUROUARD Marie-Christine,</p> <p><i>Absents excusés</i> : Mme FILLÂTRE Annick, Mr COUREUIL Daniel, Mr GANCHE Jean-Luc, Mme CHAUMONT Marie-Aude, Mr DURANT Claude, Mme DANARD Valérie, Mr PERRIN Nicolas, Mr DAVOINE Louis, Mr SIMON Claude, Mme THÉAULT Béatrice.</p> <p><i>Procurations</i> : Mme FILLÂTRE à Mme VINOUSE, Mr COUREUIL à Mr ALIX, Mme DANARD à Mme GUÉRIN, Mr PERRIN à Mr TOUQUETTE, Mme THÉAULT à Mr CACHERA.</p> <p><i>Secrétaire de séance</i> : Monsieur TOUQUETTE Pierre.</p>
---	---

2011/59 - Réforme Territoriale : avis sur le Schéma Départemental de Coopération Territoriale-Débat et position quant au projet de fusion entre les Communautés de Communes Pontorson-Le Mont Saint Michel et Canton de Saint James

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal notifié par Monsieur le Préfet de la Manche le 3 mai 2011,

Vu la pré étude sur les conséquences d'une fusion des Communautés de communes du canton de Saint James et de Pontorson-Le Mont Saint Michel,

Vu l'étude réalisée par le cabinet KPMG sur différentes hypothèses de fusion sur le territoire de l'Avranchin,

Considérant qu'en ce qui concerne le territoire, Monsieur le Préfet de la Manche propose une fusion de la Communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel et de la Communauté de communes du canton de Saint James, la dissolution du SIVOM de l'anse de Moidrey avec reprise de la compétence par la Communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel, la dissolution du Syndicat d'Assainissement de la Baie du Mont Saint Michel avec prise de la compétence assainissement par la Communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel, la suppression du Syndicat d'Électrification dans le cadre d'une stratégie départementale.

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions organisées dans ce cadre ainsi que la délibération prise par la Communauté de communes le 12 juillet dernier rejetant les propositions préfectorales (27 voix contre, 5 abstentions, 5 pour), il indique qu'un rapprochement à l'échelle de l'Avranchin a sa préférence.

Madame Maurouard demande quelle est la position des Communautés de communes de Sartilly et La Haye Pesnel, Monsieur le Maire répond que les communes sont partagées sur la décision à prendre une partie est attirée par Avranches et l'autre par Granville. Monsieur Cachera suggère la fusion de trois Communautés de communes : Pontorson-Le Mont Saint Michel, canton de Saint

James et canton de Ducey. Monsieur le Maire lui répond que cette option n'est pas souhaitée qu'à la suite de sa rencontre avec Monsieur Henri Jacques Dewitte, Président de la Communauté de communes de Ducey le 25 juillet, les préférences partagées s'orienteraient vers une structure regroupant les Communautés de communes de l'Avranchin.

Monsieur Lechat pense qu'en fusionnant une partie des Communautés de communes de l'Avranchin, il sera plus facile de gérer une structure regroupant 4 ou 5 communautés de communes que deux. Il souligne que les règles de représentation prévues sont discriminantes pour les communes les plus peuplées et que cette anomalie devrait être corrigée dans les années à venir. Il regrette que l'Etat n'ait pas pris des dispositions par rapport aux Communes : que les Communes aient au moins la taille d'un canton ; avoir une administration commune n'empêche pas les villages de vivre.

Madame Guérin Annick demande quelle est la position de la Communauté de communes du canton de Saint James. Monsieur le Maire répond qu'elle est majoritairement favorable à la fusion avec la Communauté de communes Pontorson Le Mont Saint Michel. Monsieur Touquette rejoint la position de Monsieur Lechat, mais considère qu'il faudrait déjà envisager une évolution de Pontorson vers une fusion simple avec ses communes associées. En effet si le régime de la fusion association était une avancée il y a quarante ans, il ne correspond plus aux besoins aujourd'hui. Le conseil décide de délibérer en quatre temps sur le Schéma Départemental de Coopération Territoriale.

En ce qui concerne la proposition de Monsieur le Préfet de la Manche de fusionner les Communautés de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel et canton de Saint James, Considérant qu'une fusion ne peut être pertinente à l'échelle de ces deux cantons et qu'une réflexion est engagée avec les autres Communautés de communes de l'Avranchin, Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis défavorable à ce projet de fusion.

2011/60 - Schéma Départemental de Coopération Territoriale - avis sur le projet de dissolution du Syndicat d'Assainissement de la Baie du Mont Saint Michel

Vu la proposition de Monsieur le Préfet de la Manche de dissoudre le Syndicat d'Assainissement de la Baie du Mont Saint Michel et de transférer la compétence assainissement à la Communauté de communes Pontorson - Le Mont Saint Michel,

Considérant que ce projet est prématuré compte tenu de l'incertitude pesant sur les structures intercommunales à venir,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis défavorable au projet de dissolution du Syndicat d'Assainissement du Mont Saint Michel et au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes Pontorson - Le Mont Saint Michel.

2011/61 - Schéma Départemental de Coopération Territoriale - avis sur le projet de dissolution du SIVOM de l'anse de Moidrey

Vu la proposition de Monsieur le Préfet de la Manche de dissoudre le SIVOM de l'Anse de Moidrey et de faire reprendre ses compétences par la Communauté de communes Pontorson Le Mont Saint Michel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 contre 21 pour) donne un avis défavorable à cette proposition.

2011/62 - Schéma Départemental de Coopération Territoriale - proposition de fusion à l'échelle de l'Avranchin

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
Considérant que le choix du territoire de l'Avranchin semble la seule échelle pertinente, qu'il représente un bassin de vie (établissements scolaires de second degré, offre médicale, équipements culturels et sportifs...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré souhaite à la majorité (2 contre, 1 abstention, 19 pour) que les rapprochements de Communauté de communes soient réalisés à l'échelle de l'Avranchin (Communautés de communes d'Avranches, du canton de Ducey, Pontorson-Le Mont Saint Michel, du canton de Saint James ainsi que les autres communes souhaitant rejoindre ce groupement).

2011/63 - Point de livraison renforcement eau potable alimentation secteur Nord Est

Vu le projet d'avenant à la convention portant sur la réalisation d'un nouveau point de livraison d'eau à la Commune de Pontorson,

Considérant que cet avenant est dû à la modification du tracé de la conduite d'alimentation d'eau potable exigée par RFF, (modification se traduisant par un coût supplémentaire de 3 540 €),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention conclue avec le Syndicat Baie et Bocage portant sur la réalisation d'un nouveau point de livraison d'eau à la Commune de Pontorson.

2011/64 -Convention mobilier urbain

Vu le projet de convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Clear Channel.

2011/65 - Remboursement jury école de musique juin 2011

Vu l'état présenté, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser :

55.92 € à Sébastien Auguste

57.36 € à Pauline Morineau

39 € à Pascal Douvier

57.36 € à Pauline Teillet

39 € à Jean Le Henaff

39 € à Geneviève Ruellou

75.36 € à Nicolas Belloir.

2011/66 - Demande de remboursement d'un acompte versé pour une réservation à l'Auberge de Jeunesse

Vu la demande du Comité Diagonale du Souffle,

Considérant que la réservation concernait l'hébergement de participants à la manifestation la diagonale du souffle dont l'objectif est de recueillir des fonds pour la lutte contre la mucoviscidose,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de rembourser à l'association « Comité Diagonale du Souffle » la somme de 67.05 €.

2011/67 -Demande de dégrèvement

Vu la demande de Mr et Mme Bxxxxx sollicitant un dégrèvement de la redevance assainissement et des taxes correspondantes suite à une fuite sur leur installation privée,

Considérant que la consommation moyenne des années précédentes est de 76.4 m3,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder à Mr et Mme Bxxxxx un dégrèvement pour 260 m3 soit 291.20 € HT pour la redevance assainissement, 46.80 € pour la redevance modernisation des réseaux de collecte et 18.59 € de TVA.

2011/68 - Admissions en non valeur

Vu les demandes du comptable public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 contre, 18 pour) d'admettre en non valeur :

103.45 € correspondant à la redevance eau et assainissement de Exxx Lxxx (2006)

636.14 € correspondant à la redevance eau et assainissement de Gxxx Exxx (2007 à 2009)

96.82 € correspondant à la redevance eau et assainissement de Cxxx Rxxx (2006 et 2007)

22.77 € correspondant à la redevance cantine de Gxxx Exxx

Monsieur Lechat regrette que des démarches ne soient pas entreprises pour éviter de cumuler des impayés sur plusieurs années.

2011/69 - Adhésion au dispositif SPOT 50

Vu le courrier du Conseil Général du 17 juin dernier,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer, pour ses différents services pouvant en bénéficier, au dispositif SPOT 50 mis en place par le Conseil général de la Manche pour 2011/12 et les exercices suivants et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche ou signer tout document nécessaire à cette adhésion et au suivi du dispositif.

2011/70 - Modification des statuts de la Communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel

Vu la délibération 2011/53 de la Communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel à savoir :

Ajout dans les compétences facultatives :

Prévention de la délinquance : animation d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

2011/71 - Indemnités participants au jury de concours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de verser les indemnités demandées par les architectes membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le centre culturel soit 1300 € au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Basse - Normandie et 500 € HT pour Monsieur Launay du Cabinet Couason et Launay.

2011/72 - Subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité (3 contre, 19 pour) :

- de verser une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association des Anciens Combattants pour l'organisation du défilé du 7 mai dernier,
- d'informer l'association qu'elle ne renouvellera pas cette participation exceptionnelle si cette manifestation devait se renouveler.

2011/73 - Participation aux dépenses de fonctionnement école Notre - Dame 2010/2011

Considérant que le coût par élève des écoles publiques n'a pas été fixé par le conseil,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser une avance de 16 000 € à l'OGEC Notre Dame.

Monsieur le Maire fait part de la venue la semaine dernière, dans le cadre du contrat conclu avec la société Rivière Consulting, d'une étudiante en médecine en fin d'études. Elle a rencontré des médecins libéraux, des médecins du Centre Hospitalier de l'Estran, le Président de la Communauté de Communes. Elle a fait part par courriel cette semaine de son souhait de poursuivre ses entretiens avec les médecins locaux pour élaborer son projet. La fin de ses études coïnciderait avec l'ouverture de la maison médicale. Le bâtiment vient d'être acquis par la Communauté de Communes qui va entreprendre des travaux.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 heures.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Le Secrétaire de séance,
Pierre TOUQUETTE

LEMÉTAYER Claude

LECHAT Marc

VINOUSE Maryvonne

GAZENGEL Michel

ALIX Roger

COLLIN Valérie

GUÉRIN Annick

CACHERA Daniel

LOILIER Pierre,

MAUROUARD Marie-Christine

BASQUIN Marc

FAGUAIS Lucien

TRÉCAN Louis

BAZIN Denise,

SOUEFF Chantal,

